

Arrêté n° AA-2019-03 du 17 janvier 2019  
abrogeant l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2018 portant délégation de signature financière  
de M. Alexandre GLAD

## Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;  
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;  
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;  
Vu l'arrêté n°AA-2018-33 du 1<sup>er</sup> septembre 2018 portant délégation de signature financière de M. Alexandre GLAD ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté n°AA-2018-33 du 1<sup>er</sup> septembre 2018 portant délégation de signature financière de M. Alexandre GLAD est abrogé.

#### Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 17 janvier 2019, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

#### Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à M. le Recteur, Chancelier des Universités, le

18 JAN. 2019

